

Forêts du Gers, espaces

La forêt est bien présente sur le département, même si le taux de boisement de 17 % est largement inférieur à la moyenne nationale. Avec peu de grands massifs, La forêt du Gers se compose plutôt de bois et de bosquets étroitement liés avec les domaines agricoles ce qui confère des paysages ouverts du plus bel effet.

Boiser un terrain pour une production forestière

Assez souvent, nous recevons des appels de propriétaires de terrains agricoles ou de friches qui s'interrogent sur les possibilités de réaliser un boisement.

Les motivations peuvent s'avérer très diverses mais à partir du moment où l'on installe des arbres à une densité élevée, à partir de 150 par hectare, la propriété est placée en production forestière et donc va être concernée par la législation forestière.

Parce qu'un boisement engage sur le long terme, son installation nécessite une **attention toute particulière**. Même avec les meilleures intentions, des **erreurs lourdes** de conséquences peuvent être commises. Plusieurs étapes doivent être suivies avant de passer à l'acte. Le candidat à la plantation doit donc s'assurer qu'il a le droit de planter, doit vérifier les éventuelles restrictions et recommandations qui peuvent s'appliquer au terrain en fonction des différentes réglementations liées souvent à des zonages ou des classifications environnementales, patrimoniales ou liées à l'urbanisme...

Pour tout boisement de plus de 0.5 ha il est obligatoire de remplir un formulaire d'examen au cas par cas pour évaluer les impacts notables sur l'environnement :

(Formulaire CERFA 14734*03 ;

renseignements : DREAL Occitanie : 05 61 58 50 00 - <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r7827.html>)

Il convient également de réfléchir aux possibilités techniques en fonction de la qualité et des contraintes du terrain : Profondeur, texture et PH du sol ; accessibilité, pente, orientation, climat actuel et ... à venir. Quelles sont les espèces d'arbres adaptées à ce milieu ? Temps de production ? Quelles densités d'arbres ? Quels entretiens seront nécessaires ? Toute plantation nécessitera des entretiens réguliers pour assurer une bonne croissance mais également pour produire du bois d'œuvre de qualité marchande. La valeur économique d'un arbre se trouve dans ses 6 à 8 premiers mètres. Ces travaux coûteux, en temps et en argent, s'avèrent indispensables. De plus il faudra envisager un dispositif de protection contre les chevreuils.

Principales espèces d'arbres utilisables dans le Gers :

- Feuillus sociaux : chêne sessile, chêne pubescent, chêne rouge d'Amérique...
- Feuillus précieux : Merisier, noyers, alisier torminal, cornier, érable plane...
- Résineux : Cèdre de l'Atlas, pin laricio, pin taeda, pin maritime...
- Essences à croissance rapide :

Peuplier, robinier, eucalyptus...

Il est fortement recommandé d'utiliser du matériel végétal de qualité. S'assurer lors de la commande chez un pépiniériste de la bonne provenance et de la qualité des plants. Des renseignements utiles peuvent être collectés sur le site du ministère de l'Agriculture avec la possibilité de télécharger le guide technique, Réussir la plantation forestière. (https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/guide_reussir_la_plantation_forestiere_201501_a4_cle8a81f1.pdf)



Plantation de chêne avec protection contre le chevreuil

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/M%C3%A9thode%20boisement.pdf>)

Les possibilités d'aides financières sont très largement limitées actuellement. Voici trois liens vers des programmes de financement mais avec des degrés d'éligibilité souvent un peu complexes. (<https://www.reforestation.com/projets-france>), (<https://www.plantonspourlavie.fr/deposer-un-projet/>)

Un plan de relance forestier est en cours de constitution au niveau national avec une enveloppe de 200 millions d'Euros dédiés à l'investissement forestier avec une volonté affichée d'adaptation des forêts au changement climatique ; Des projets de boisement et de reboisement pourront vraisemblablement obtenir des aides financières. Affaire à suivre dans les mois à venir...

Les premières aides sont d'ordre fiscal puisqu'à la plantation, le terrain planté sera exonéré de taxe foncière pendant 10 ans pour du peuplier, 30 ans pour du résineux et 50 ans pour du feuillu. (Voir dossier forêt Volonté Paysanne du Gers N° 1329 de novembre 2019)

Il faut déclarer la plantation à l'aide d'un imprimé (IL 6704) auprès du centre des impôts du lieu de situation de la parcelle.

Il existe également des dispositifs d'encouragements fiscaux pour les investissements en forêt notamment pour les travaux mais qui sont conditionnés à une surface et à l'application d'un document de gestion durable.

Chantiers mécanisés pour l'exploitation des peuplements feuillus

La difficulté de trouver de la main d'œuvre en bûcheronnage incite les donneurs d'ordre à s'orienter vers la mécanisation des chantiers d'abattage. Si la pratique est désormais courante dans les peuplements résineux, il y a plus de difficultés dans les peuplements feuillus.

En effet, en 2013, l'exploitation mécanisée prélevait 80 % des volumes résineux contre seulement 10 % des volumes des exploitations en peuplements feuillus. Au

jourd'hui ce taux de mécanisation reste sensiblement équivalent dans les résineux mais il a augmenté dans les feuillus pour passer la barre des 15 %.

Le développement de la mécanisation est déjà un enjeu capital pour palier la disparition de main d'œuvre en bûcheronnage, afin de maintenir la récolte forestière en France.

Une adaptation des techniques d'exploitation doit permettre de

répondre aux évolutions sociales et économiques toujours en respectant les sols, les écosystèmes et les peuplements forestiers en place.

Les machines de bûcheronnage et les porteurs ont gagné en productivité. Les conducteurs sont mieux formés.

A part les gros bois de plus de 60 cm de diamètre, tous les types de bois feuillus sont potentiellement mécanisables.

Des chantiers sont menés avec de tels outils et l'enjeu est de pouvoir concilier rentabilité économique et pratiques vertueuses de l'exploitation, et notamment le respect des peuplements en place et la préservation des sols et des cours d'eau.

Un projet ambitieux, MécaFox, pour un déploiement compétitif de la mécanisation de l'exploitation des feuillus en Occitanie, associant de nombreux partenaires de la filière forêt vise une structuration Régionale pour favoriser les investissements afin de moderniser les exploitations forestières.

Les propriétaires forestiers seront largement concertés notamment grâce à des journées de visite de chantiers qui se dérouleront dans le courant de l'année 2021.

Pour tout renseignements complémentaires, s'adresser au CRPF - tél. 05 62 61 79 16.



Chantier 2019 dans le secteur d'Aubiet

La forêt en chiffres dans le Gers

- 17 % : Taux de boisement départemental - 31 % en France
- Commune avec le plus de surface forestière : CASTELNAU D'AUZAN : 1 714 ha
- Commune avec le plus fort taux de boisement : BETPLAN : 55 %
- Communauté de communes la plus boisée : Grand ARMAGNAC : 13 877 ha

Surface forestière totale : 104 838 ha
Forêt composée à 91 % de peuplements à base d'espèces feuillues
Chênes purs 51 % - Feuillus mélangés : 22.5 %
Autres feuillus purs 13.7% - Peuplier 3.8 % - Résineux 3.7 %...

- Forêt qui appartient pour 94 % à des propriétaires privés, soit 98 547 ha
- Environ 33 400 propriétaires, soit une moyenne de propriété de 2.9 ha
- Accroissement de la surface forestière : 12 % en 30 ans soit 0.4 %/an
- Accroissement naturel de l'ordre de 5.5 m³/ha/an



naturels et de production

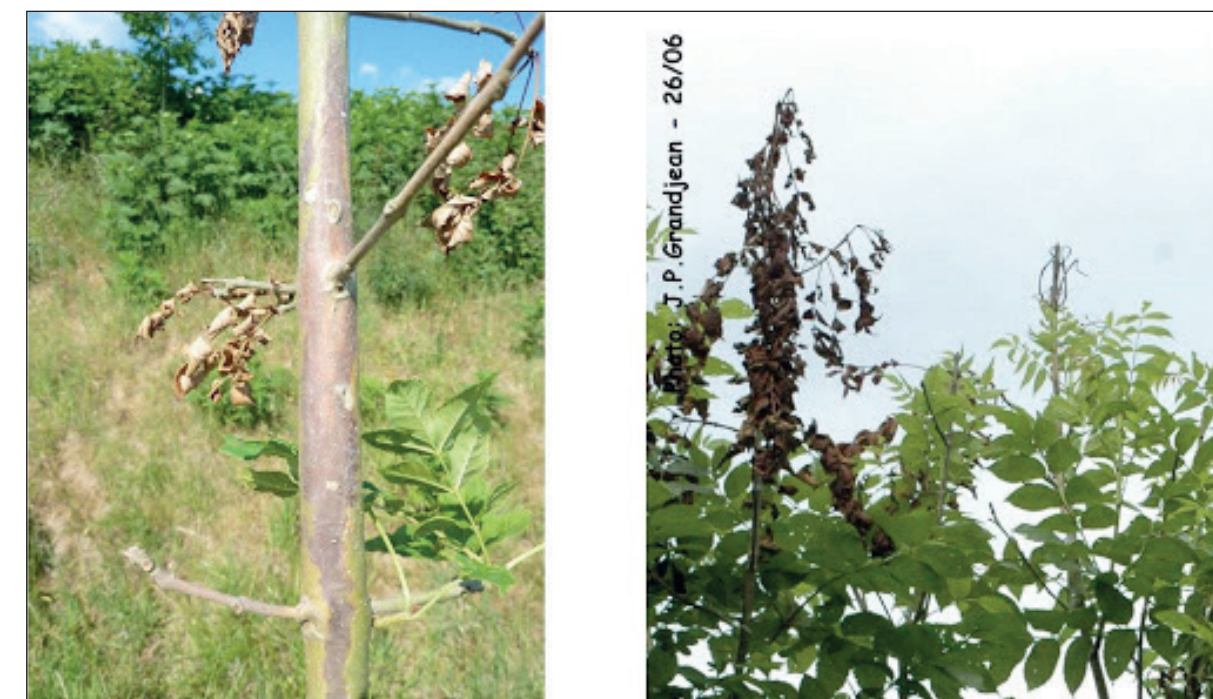
La forêt du Gers se compose plutôt de bois et de bosquets étroitement liés avec les domaines agricoles ce qui confère des paysages ouverts du plus bel effet.



Une menace pour nos frênes : la chararose

Le frêne, arbre feuillu bien présent sur les stations fraîches de nos vallées, est affecté depuis plusieurs années par une maladie apparue dans le Nord-Est de la France en 2008.

La chararose, aujourd'hui signalée sur le département, est une maladie causée par un champignon microscopique, *Chalara fraxinea* (forme asexuée) ou *Hymenoscyphus fraxineus* (forme sexuée). Ce champignon très virulent pénètre par les feuilles et le collet de l'arbre



Jeunes frênes présentant des nécroses sur les rameaux et des flétrissements de feuilles

Si les jeunes sujets affectés peuvent mourir assez rapidement, par contre, l'évolution est beaucoup plus lente dans les peuplements adultes.

Fort heureusement, le frêne ne va pas disparaître des paysages, mais il conviendra de tenir une rigou-

reuse veille sanitaire dans les peuplements forestiers avec des frênes.

Le frêne, un feuillu précieux
Le frêne, *Fraxinus excelsior*, est en terme d'importance, la 5^{ème} essence des forêts françaises, après les chênes, le hêtre, le charme et le châtaignier. Il aime les sols frais, voire humides, et présente une croissance rapide. Il peut facilement atteindre 40 mètres de hauteur. C'est un arbre exigeant en lumière

et demande donc une sylviculture dynamique basée sur la pratique précoce d'éclaircies réduisant rapidement la densité pour viser en final un nombre de l'ordre de 70 sujets par hectare. Il est exploité pour son bois dur mais relativement flexible, de couleur très claire, presque blanc. On l'utilise notamment pour les manches d'outils et les cercles à fromage, et plus généralement pour l'ébénisterie et la menuiserie. C'est aussi un très bon bois de chauffage.

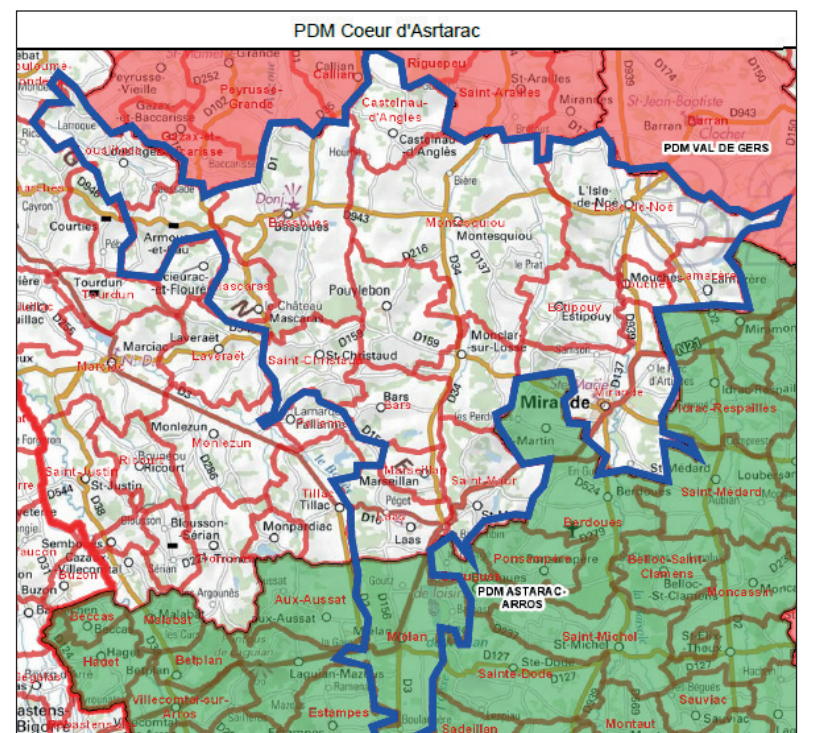
Développement forestier en Coeur d'Astarac

La Communauté de Communes Coeur d'Astarac en Gascogne et le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie (CRPF Occitanie) coopèrent actuellement au Plan de Développement de Massif (PDM) Coeur d'Astarac afin de soutenir une gestion forestière durable des forêts privées du territoire.

Sur le territoire de Coeur d'Astarac, un peu plus de 2 000 propriétaires se partagent environ 5 800 hectares de forêts. Répartis sur 19 communes, de Castelnaud-Anglès à Miélan et de L'Isle-de-Noé à Louslitges, ce sont des boisements majoritairement feuillus à base de chênes pubescents qui émaillent les reliefs vallonnés caractéristiques de ce secteur. Le CRPF Occitanie vient de réali-

présenter un potentiel de production de bois d'œuvre souvent sous-estimé que des interventions sylvicoles adaptées aux enjeux environnementaux permettront de valoriser utilement. C'est dans cette double vigilance, économique et environnementale, que le CRPF Occitanie, établissement public au service des propriétaires forestiers privés, se propose de vous informer, de vous former et de vous accompagner dans la réalisation de vos projets forestiers à venir : coupes, entretiens et travaux sylvicoles, rédaction de documents de gestion durable...

Nous inviterons par courrier dans les prochaines semaines les propriétaires forestiers privés de Coeur d'Astarac à nous rejoindre lors des



ser un inventaire détaillé du massif forestier privé de Coeur d'Astarac. Une restitution est programmée avec échange de questions, dans le courant du mois de novembre lors de 2 réunions à destination de l'ensemble des propriétaires privés. A l'issue de ces rencontres, le technicien référent du CRPF pourra, à votre demande, venir réaliser une visite-diagnostic gratuite de vos boisements. Les forêts privées de l'Astarac

réunions d'animation dont les lieux et dates restent à définir prochainement.

Vous pouvez dès à présent contacter le CRPF Occitanie, antenne du Gers pour toute question relative à vos boisements.

Contact : CRPF Occitanie (Centre Régional de la Propriété Forestière) - Ludovic CHAMPFALLY - Tél. 06 89 38 28 73 - ludovic.champfally@crpf.fr

CETEF
Centre d'Etudes Techniques
et Economiques Forestières
de Gascogne

Une association pour les propriétaires forestiers curieux d'apprendre et d'échanger sur les techniques sylvicoles.

Des informations, des journées techniques, un réseau d'expérimentation.

Bureaux à la Chambre d'agriculture du Gers - Rejoignez-nous ! Informations au 05.62.61.79.16

Forêts du Gers, espaces naturels et de production

Comprendre l'extrait de matrice cadastrale de ses parcelles boisées

La matrice cadastrale est un relevé de propriété qui recense les parcelles de biens bâtis et non bâtis, d'un compte de propriété.

Ce document constitue un outil fiscal qui sert au calcul de la taxe foncière redevable chaque année par le propriétaire. C'est également une base de calcul du bénéfice agricole forfaitaire que doit

déclarer chaque année tout propriétaire forestier-sylviculteur.

Informations contenues sur les tableaux de matrice cadastrales :

- Nom du ou des propriétaires avec coordonnées
- Identification des parcelles : Section, numéro, lieu-dit.
- Surface cadastrale (qui peut

légèrement différer de la surface réelle selon la pente...)

- Occupation du sol, nature de culture (Sur déclaration du propriétaire, pas toujours à jour, une parcelle déclarée en pré peut être devenue un bois...)

- Taux et raison de l'exonération, année de retour à imposition normale.

ANNEE DE MAJ		2019	DEP DIR	32	COM	32119	EAUZE	commune	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	P00320																																																																																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">PROPRIÉTAIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Propriétaire</td> <td>MBEU</td> <td>M</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td colspan="3">32800 EAUZE</td> <td>Propriétaire</td> <td colspan="4">14/0 /196</td> </tr> <tr> <td>Propriétaire</td> <td>MBEU</td> <td>MME</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td colspan="3">32800 EAUZE</td> <td></td> <td colspan="4">28/0 /196</td> </tr> </tbody> </table>													PROPRIÉTAIRE													Propriétaire	MBEU	M	32800 EAUZE			Propriétaire	14/0 /196				Propriétaire	MBEU	MME	32800 EAUZE				28/0 /196																																																																																										
PROPRIÉTAIRE																																																																																																																																										
Propriétaire	MBEU	M	32800 EAUZE			Propriétaire	14/0 /196																																																																																																																																	
Propriétaire	MBEU	MME	32800 EAUZE				28/0 /196																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">PROPRIÉTÉS NON BÂTIES</th> </tr> <tr> <th colspan="10">DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS</th> <th colspan="2">EVALUATION</th> <th colspan="1">LIVRE FONCIER</th> </tr> <tr> <th>Acte</th> <th>Section</th> <th>N° Plan</th> <th>N° voirie</th> <th>Adresse</th> <th>Code Rivoli</th> <th>N° parc prim</th> <th>S Ta</th> <th>SUF</th> <th>Gr / St</th> <th>Gr</th> <th>Classe</th> <th>Nat Cult</th> <th>Contenance Ha A Ca</th> <th>Revenu Cadastral</th> <th>Coll</th> <th>Nat Exo</th> <th>An Ret</th> <th colspan="2">Feuillet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2006</td> <td>H</td> <td>03..</td> <td>....</td> <td>barthe</td> <td>B030</td> <td></td> <td>A</td> <td></td> <td>BT</td> <td>04</td> <td></td> <td></td> <td>10 650</td> <td>2,33</td> <td>C</td> <td>TA</td> <td>0</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="13"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">CONT</th> </tr> <tr> <th>Ha</th> <th>A</th> <th>Ca</th> <th>REV IMPOSABLE</th> <th>2</th> <th>COM</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>TAXE AD</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>MAJ TC</th> <th>0</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 650</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>													PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION		LIVRE FONCIER	Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / St	Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet		2006	H	03..	barthe	B030		A		BT	04			10 650	2,33	C	TA	0			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">CONT</th> </tr> <tr> <th>Ha</th> <th>A</th> <th>Ca</th> <th>REV IMPOSABLE</th> <th>2</th> <th>COM</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>TAXE AD</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>MAJ TC</th> <th>0</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 650</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>													CONT													Ha	A	Ca	REV IMPOSABLE	2	COM	R Exo	R Imp	0	2	TAXE AD	R Exo	R Imp	0	2	MAJ TC	0	10 650																
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																																																																																																																																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION		LIVRE FONCIER																																																																																																																														
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / St	Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet																																																																																																																								
2006	H	03..	barthe	B030		A		BT	04			10 650	2,33	C	TA	0																																																																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">CONT</th> </tr> <tr> <th>Ha</th> <th>A</th> <th>Ca</th> <th>REV IMPOSABLE</th> <th>2</th> <th>COM</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>TAXE AD</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>MAJ TC</th> <th>0</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 650</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>													CONT													Ha	A	Ca	REV IMPOSABLE	2	COM	R Exo	R Imp	0	2	TAXE AD	R Exo	R Imp	0	2	MAJ TC	0	10 650																																																																																															
CONT																																																																																																																																										
Ha	A	Ca	REV IMPOSABLE	2	COM	R Exo	R Imp	0	2	TAXE AD	R Exo	R Imp	0	2	MAJ TC	0																																																																																																																										
10 650																																																																																																																																										

Section numéro de plan Lieu-dit parcelle Groupe/sous-groupe nature culture Surface Revenu cadastral nature exonération année retour imposition

ANNEE DE MAJ		2019	DEP DIR	32	COM	32119	EAUZE	commune	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	P00320																																																																																																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">PROPRIÉTAIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Propriétaire</td> <td>MBEU</td> <td>M</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td colspan="3">32800 EAUZE</td> <td>Propriétaire</td> <td colspan="4">14/0 /196</td> </tr> <tr> <td>Propriétaire</td> <td>MBEU</td> <td>MME</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td colspan="3">32800 EAUZE</td> <td></td> <td colspan="4">28/0 /196</td> </tr> </tbody> </table>													PROPRIÉTAIRE													Propriétaire	MBEU	M	32800 EAUZE			Propriétaire	14/0 /196				Propriétaire	MBEU	MME	32800 EAUZE				28/0 /196																																																																																										
PROPRIÉTAIRE																																																																																																																																										
Propriétaire	MBEU	M	32800 EAUZE			Propriétaire	14/0 /196																																																																																																																																	
Propriétaire	MBEU	MME	32800 EAUZE				28/0 /196																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">PROPRIÉTÉS NON BÂTIES</th> </tr> <tr> <th colspan="10">DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS</th> <th colspan="2">EVALUATION</th> <th colspan="1">LIVRE FONCIER</th> </tr> <tr> <th>Acte</th> <th>Section</th> <th>N° Plan</th> <th>N° voirie</th> <th>Adresse</th> <th>Code Rivoli</th> <th>N° parc prim</th> <th>S Ta</th> <th>SUF</th> <th>Gr / St</th> <th>Gr</th> <th>Classe</th> <th>Nat Cult</th> <th>Contenance Ha A Ca</th> <th>Revenu Cadastral</th> <th>Coll</th> <th>Nat Exo</th> <th>An Ret</th> <th colspan="2">Feuillet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2006</td> <td>H</td> <td>03..</td> <td>....</td> <td></td> <td>B030</td> <td></td> <td>A</td> <td></td> <td>BT</td> <td>04</td> <td></td> <td></td> <td>10 650</td> <td>2,33</td> <td>C</td> <td>TA</td> <td>0</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="13"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">CONT</th> </tr> <tr> <th>Ha</th> <th>A</th> <th>Ca</th> <th>REV IMPOSABLE</th> <th>2</th> <th>COM</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>TAXE AD</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>MAJ TC</th> <th>0</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 650</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>													PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION		LIVRE FONCIER	Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / St	Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet		2006	H	03..		B030		A		BT	04			10 650	2,33	C	TA	0			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">CONT</th> </tr> <tr> <th>Ha</th> <th>A</th> <th>Ca</th> <th>REV IMPOSABLE</th> <th>2</th> <th>COM</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>TAXE AD</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>MAJ TC</th> <th>0</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 650</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>													CONT													Ha	A	Ca	REV IMPOSABLE	2	COM	R Exo	R Imp	0	2	TAXE AD	R Exo	R Imp	0	2	MAJ TC	0	10 650																
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																																																																																																																																										
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION		LIVRE FONCIER																																																																																																																														
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / St	Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet																																																																																																																								
2006	H	03..		B030		A		BT	04			10 650	2,33	C	TA	0																																																																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="13">CONT</th> </tr> <tr> <th>Ha</th> <th>A</th> <th>Ca</th> <th>REV IMPOSABLE</th> <th>2</th> <th>COM</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>TAXE AD</th> <th>R Exo</th> <th>R Imp</th> <th>0</th> <th>2</th> <th>MAJ TC</th> <th>0</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10 650</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>													CONT													Ha	A	Ca	REV IMPOSABLE	2	COM	R Exo	R Imp	0	2	TAXE AD	R Exo	R Imp	0	2	MAJ TC	0	10 650																																																																																															
CONT																																																																																																																																										
Ha	A	Ca	REV IMPOSABLE	2	COM	R Exo	R Imp	0	2	TAXE AD	R Exo	R Imp	0	2	MAJ TC	0																																																																																																																										
10 650																																																																																																																																										

Contenance totale revenu imposable total revenu exonéré total revenu imposable

16 - GR/SSGR : Groupe/Sous-groupe de nature de culture			
B	Bois	BF	Futaies feuillues
BM	Futaies mixtes	BO	Oseraies
BP	Peupleraies	BR	Futaies résineuses
BS	Taillis sous futaie	BT	Taillis simples
LB	Landes boisées		

Pour chaque groupe/sous-groupe, des classes de référence sont établies en fonction de la production (Valeurs décroissantes : 01, 02, 03...). Cela permet de calculer un **revenu cadastral**.

Celui-ci est utilisé pour définir la taxe foncière par multiplication par les taux d'imposition fixés par les différentes collectivités (Commune, intercommunalité...)

Le revenu cadastral doit être déclaré tous les ans par le propriétaire forestier comme bénéficiaire forfaitaire forestier dans sa déclaration d'impôts sur le revenu, **cela même s'il n'y a pas de vente de bois dans l'année.**

Propriétaires forestiers, inscrivez-vous au répertoire des entreprises

Les propriétaires forestiers ont grand intérêt à s'inscrire au répertoire des entreprises pour obtenir un numéro d'identification SIREN et un certificat d'inscription au répertoire SIRENE mentionnant leur activité : « sylviculture et autres activités forestières ».

Lors du confinement, ce certificat SIRENE a pu permettre de justifier la nécessité, pour les sylviculteurs, de déplacements en forêts pour l'entretien des bois. Plusieurs préfets ont explicitement rappelé aux forces de l'ordre que les activités forestières pouvaient, dans ce

contexte, se poursuivre. Ce justificatif d'activité pourrait rester utile pour des forêts situées à plus de 100 km et hors du département du domicile.

En outre, le numéro SIRET, qui comprend le numéro SIREN à neuf chiffres plus un numéro à cinq chiffres qui est un numéro interne de classement, est nécessaire pour toute demande de remboursement de TVA (assujettissement), pour bénéficier d'un remboursement forfaitaire consécutif à des ventes de bois (4.43% sur la vente de vos bois) et pour bénéficier d'un taux

de TVA réduit sur les travaux forestiers (10 % au lieu de 20 % sur travaux plantation, débroussaillage, abattage, débardage...). Il est parfois également réclamé pour des attributions d'aides financières.

La demande d'immatriculation s'effectue en adressant un formulaire PO agricole cerfa 11922*8 auprès des Centres de Formalités des Entreprises des chambres d'agriculture. Le coût varie selon les départements, il est de 30€ dans le Gers.

Les acteurs de la forêt privée au service des propriétaires forestiers du Gers

• Chambre d'agriculture départementale du Gers

Etablissement public économique qui a un rôle essentiel d'information et d'aide aux agriculteurs et a des actions transversales pour la mise en valeur des bois et forêts et promouvoir les activités agricoles en lien avec la forêt.

Contact : 3 chemin de la Caillaouère - CS 70161 - 32003 AUCH Cedex - tél. 05.62.61.77.54

• Direction Départementale des territoires (DDT)

Administration chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durable du territoire et notamment de la forêt avec la promotion de leurs fonctions économiques, sociales et environnementales.

Représente le Préfet. Contrôle de l'application de la loi en forêt et instruction des demandes d'aides (crédits d'Etat et européens).

Contact : 19 place de l'Ancien Foirail - 32000 Auch - Tél : 05.62.61.47.40 ddt-stp-foret@gers.gouv.fr

• Centre Régional de la Propriété Forestière d'OCCITANIE (CRPF)

Etablissement public à caractère administratif qui a différentes missions :

- Promouvoir le développement économique des forêts privées.
- Former, informer et conseiller les propriétaires forestiers.
- Agréer les documents de gestion durable.

Contact : Antenne du Gers - Maison de l'agriculture - 3 chemin de la Caillaouère - CS 70161 - 32003 Auch Cedex - tél. 05.62.61.79.16 - Port. 06.76.98.51.69 - gers@crpf.fr

• FRANSYLVA GERS Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Gers

Association affiliée à la Fédération Nationale de la forêt privée.

- Défense des intérêts des propriétaires forestiers.
- Représentation de la forêt privée dans différentes instances
- Proposition d'assurances responsabilité civile et tempête/incendie.

Contact : Maison de l'agriculture - 3 chemin de la Caillaouère - CS 70161-32003 Auch Cedex - tél : 05.62.61.79.16 - gers@fransylva.fr

• Coopérative forestière Alliance Forêts Bois (AFB)

Société civile, organisme de gestion en commun qui assure pour le compte de ses adhérents diverses prestations : rédaction de Plans Simples de gestion, Conseils, expertises, travaux sylvicoles, marquage, exploitation et vente des bois...

Contact : Maison de l'agriculture - 3 chemin de la Caillaouère - CS 70161-32003 Auch Cedex - tél : 05.62.61.79.12 - contact@alliancefb.fr

• Experts forestiers indépendants et gestionnaires forestiers privés

Aucun ne réside sur le département, mais plusieurs sont aptes à intervenir sur le Gers.

Interventions de gestion, expertise, commercialisation...

Ce dossier a été réalisé par le CRPF Occitanie, Florent NONON et Ludovic CHAMPFALLY.